



## MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois à MOSELLE FIBRE pour le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Houve**

### COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-244

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L1425-1 ;

**VU** les statuts de MOSELLE FIBRE,

**VU** la délibération en date du 19 décembre 2022 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a sollicité son adhésion à MOSELLE FIBRE ;

**VU** le rapport n° CSR 2022-244 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en conséquence de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois (CCPB) et de la Communauté de Communes de la Houve (CCH).

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Pays Boulageois est un membre fondateur de MOSELLE FIBRE pour son territoire, ce qui signifie que les communes, puis la Communauté de Communes, ont transféré à MOSELLE FIBRE la compétence visée à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relative aux communications électroniques.

**CONSIDERANT** que les Communes constituant la Communauté de Communes de la Houve disposaient et exerçaient, pour leur compte, la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT relative aux communications électroniques. A ce titre, 2 communes, à savoir les communes de FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES, ont construit un réseau FttH sur leur territoire, exploité et commercialisé par une régie intercommunale.

**CONSIDERANT** qu'à la suite de la fusion, les élus de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois ont fait le choix d'exercer la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT sur l'ex-territoire de la CCH et de laisser à MOSELLE FIBRE l'exercice de la compétence pour l'ex-territoire de la CCPB.

**CONSIDERANT** qu'en 2018, la CCHPB a souhaité déléguer la compétence L. 1425-1 du CGCT à MOSELLE FIBRE pour ce qui concerne les communes constituant l'ancienne CCH, hors FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES. Il a donc été conclu une convention de délégation de compétence portant sur la conception, la construction, l'exploitation technique et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le territoire des neuf communes suivantes : DALEM, MERTEN, TROMBORN, REMERING, BERVILLER-EN-MOSELLE, VILLING, OBERDORFF, CHATEAU-ROUGE et VOELFLING-LES-BOUZONVILLE.

**CONSIDERANT** qu'après mise en service du réseau de MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux (Bouygues, Orange, SFR et FREE) sur le territoire de la CCHPB, hors les communes de FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES, la CCHPB s'est interrogée sur le maintien de la régie communautaire.

**CONSIDERANT** qu'au regard des conclusions de ces audits et des enjeux d'homogénéité de service sur l'ensemble du territoire communautaire dans un contexte futur d'arrêt du cuivre, la CCHPB a délibéré le 19 décembre 2022 pour un transfert de la compétence L.1425-1 à MOSELLE FIBRE pour le territoire de l'ex-CCH.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois à MOSELLE FIBRE au titre de la compétence communications électroniques sur l'intégralité de son territoire
- **ARTICLE 2 : ACTE** de la résiliation de la convention de délégation de compétence sur le territoire des neuf communes suivantes : DALEM, MERTEN, TROMBORN, REMERING, BERVILLER-EN-MOSELLE, VILLING, OBERDORFF, CHATEAUROUGE et VOELFLING-LES-BOUZONVILLE
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18

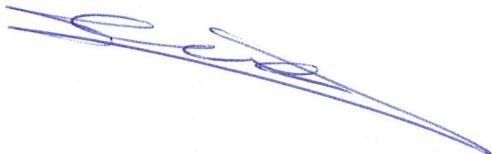
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Pierre TACCONI

Le Secrétaire



Patrick RISSER